RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AVENTY AQUITAINE
1 Avenue Neil Armstrong 33700 Mérignac
[redacted]

HOLDING MARTA
Société par actions simplifiée
3A rue Clément Ader
33370 YVRAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

AVENTY AQUITAINE
1 Avenue Neil Armstrong 33700 Mérignac
[redacted]

HOLDING MARTA
Société par actions simplifiée
3A rue Clément Ader
33370 YVRAC

———

Rapport du commissaire aux apports

A l'associé unique de la société HOLDING MARTA,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par décision de l'associé unique du 31 octobre 2023, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Edgar YEDIGARYAN dans le cadre de la souscription au capital de votre société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans les projets de contrat d'apport en nature signés par la personne physique apporteuse. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de ces apports n'est pas surévaluée et, le cas échéant, d'apprécier les avantages particuliers qui y seraient stipulés.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas sur- évaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1.PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1.Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Edgar YEDIGARYAN dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital de la société HOLDING MARTA, vise à constituer une holding permettant de structurer et réorganiser son activité professionnelle et opérer par la suite une politique patrimoniale.

1.2.Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans les projets de traité d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit.

Le présent apport porte sur 110 parts sociales de la société A2F, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 50.000 €, divisé en 200 parts sociales de 250€ chacune, dont l'activité est l'installation de la maintenances de lignes, produits et services utilisant des courants faibles. La société est domiciliée [redacted] et est enregistrée sous le numéro SIREN 815 191 507.

L'apport prendra effet au jour de l'augmentation de capital de la société HOLDING MARTA en contrepartie de l'apport des titres A2F.

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-147 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article 150-0 B TER du Code Général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du régime de report d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange de ses titres de la société A2F contre les titres émis au titre de la souscription au capital de la société HOLDING MARTA .

En rémunération des apports, il sera attribué à Monsieur Edgar YEDIGARYAN 1.671.230 actions ordinaires de 1 euros de valeur nominale chacune.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.3.Présentation de l'apport

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement ANC n°2017-01 du 5 mais 2017 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

Les 110 parts sociales de la société A2F dont l'apport est envisagé à titre de souscription à l'augmentation de la société HOLDING MARTA ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 1.671.230€. Le nombre de parts sociales apportées représente 55% du capital social de la société dont les titres sont apportés.

2. DILLIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer les associés sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Edgar YEDIGARYAN. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'examen limité. Elle n'implique pas non plus la validation du régime fiscal applicable à l'opération. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due dilligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Mon rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Mon opinion est exprimée à la date du présent rapport et constitue la fin de ma mission. Il ne m'appartient pas d'assurer un suivi des évènements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date de l'immatriculation de la société.

J'ai notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu des projets de traité d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- pris connaissance de l'activité de la société A2F au regard des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023 (7 mois), 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021
- pris connaissance des comptes annuels de la société Holding Marta de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvres par les parties, ainsi que les parités retenues.

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société A2F me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des éléments apportés.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenue de retenir la valeur réelle estimée des parts de la société A2F en tant que valeur d'apport.

AVENTY AQUITAINE [redacted]
SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes au capital de 10.000€
RCS BORDEAUX 814179743 – N° TVA FR89814179743
Inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Nouvelle Aquitaine et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de la Grande Aquitaine

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC n°2017-01 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis fait confirmer de la pleine propriété par Monsieur Edgar YEDIGARYAN des droits sociaux objets du présent apport.

2.4. Appréciation de la valeur globale des apports

L'apport porte sur des droits sociaux représentant 55 % des titres de la société A2F. Les 45% restant sont déjà la propriété de la société Holding Marta, c'est pourquoi il n'a pas été retenu de décote de minorité dans le cadre de l'évaluation des titres objet de l'apport.

La valeur d'apport a été déterminée sur la base d'une approche patrimoniale tenant compte des réserves constituées par la société depuis sa création lui permettant de dégager une trésorerie excédentaire et et d'une valeur d'entreprise.

La valeur d'entreprise correspond au multiple suivant : 3X EBE moyen annuel des trois derniers exerices.

Les capitaux propres de la société à la date du 31 juillet 2023 présentent un solde de 1.785.438€ pour 100% des parts. Nous n'avons pas constaté de moins-value latente.

Les parties ont convenu de retenir une parité de 1 pour l'apport.

Le dirigeant de la société A2F a confirmé par ailleurs que l'exercice en cours ne présente pas d'élément suceptible de remettre en cause (à la baisse) la valorisation retenue.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1.671.230€ n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des éléments apportés est au moins égale au montant de la souscription à l'augmentation du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Mérignac,
Le Commissaire aux apports

[redacted]

Représenté par Frédéric PICQUET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

GUICHET UNIQUE DES ENTREPRISES

Synthèse de dépôt

Ce document récapitule le dépôt d'actes **A00090614728** concernant la société **HOLDING MARTA** à la date du **02 septembre 2024**

Résumé du dépôt d'actes

Date de dépôt : 02/09/2024

Numéro d'identification : 900147067

Numéro de liasse : A00090614728

Informations complémentaires

Traitement du dépôt d'acte(s) par : TCO DE BORDEAUX

Dénomination de l'entreprise déclarante : Bilan Positif

Nom du déclarant : BOUCHERIT

Prénom du déclarant : Florence

Courriel du déclarant : juridique@bilanpositif.com

Identité

Dénomination : HOLDING MARTA

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

Adresse de la société

[redacted]

Détail du dépôt d'acte(s)

En lien avec un apport partiel d'actif : Oui

Pièces jointes

Pièces jointes déposées pour traitement

Nombre de pièces jointes déposées : 3

Intitulé de la pièce jointe demandée : Le rapport du commissaire aux apports

Nom du fichier : Rapport_CAA_docx.pdf

Date d'effet du document : 08/08/2024

Intitulé de la pièce jointe demandée : Eventuel pouvoir si mandataire

Nom du fichier : Pouvoir.pdf

Intitulé de la pièce jointe demandée : Pièce d'identité

Nom du fichier : Pouvoir_Holding_Marta.pdf